



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_07_0017

OBJET :

**Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau
d'assainissement des eaux usées d'un lotissement à SAINT PAUL
DE JARRAT.**

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES

PROCURATIONS :

Alain NAUDY donne procuration à Dominique FOURCADE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le permis d'aménager n° PA0092722200001 autorise l'aménagement d'un lotissement (sept lots à bâtir : commerce, activité de service et de bureau ; un 8ème lot espace commun), sis RUE DU CARAILLE 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, dont le titulaire est LA CARAILLE SASU représentée par Monsieur BRY Olivier.

Vu le courrier du 02/03/2026 de la société LA CARAILLE SASU demandant la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE JARRAT en date du 05/06/2026 relative à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du lotissement.

Considérant qu'il a été proposé au Bureau :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD de diamètre 110 mm d'une longueur totale de 56 mètres, et de 07 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 50 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 03 regards et de 07 branchements.

La rétrocession a ainsi été proposée au cote du Bureau comme suit :

Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées d'un lotissement à SAINT PAUL DE JARRAT.

Horaire	09/07/2026 19:48:28	Votants	19 voix
Scrutin Public	A voté	19 voix	
Majorité requise	Simple Exprimé / 100,00 %	19 voix	
Majorité relative des voix exprimées			

Pour	100,0 %	19 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- **APPROUVE,**
Ledit rapport
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer tout document afférant à la rétrocession présentée ci-dessus.